

## Extrait du registre des Délibérations

**Séance du 15 avril 2025**

**Convocation : 8 avril 2025 - Date d'affichage : 8 avril 2025**

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mardi quinze avril à dix-neuf heures à Pierreclos - salle des fêtes.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	M. Philippe HILARION
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	M. Hervé JOSEPH
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de <b>MONTMELARD</b>	M. Jacques CHORIER
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT
Commune de <b>SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE</b>	M. Pierre LAPALUS
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	Mme Michèle DORIN
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIERES</b>	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de <b>TRAMAYES</b>	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Bernard PERRIN
Commune de <b>TRIVY</b>	M. Chantal WALLUT
Commune de <b>VEROSVRES</b>	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Emmanuel ROUGEOT (Pierreclos)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Sylvie DUPONT**

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) - M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) - M. Christophe BALVAY (Trambly) - M. Lionel CABATON (Verosvres).

## **Accord cadre à bons de commandes**

## **Travaux de renouvellement, renforcement, et des infrastructures d'assainissement**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu l'arrêté préfectoral no 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2019 22-10 002 du 22 octobre 2019 actualisant les compétences communautaires ;  
Vu l'article L.2125-1 du code de la commande publique, les articles R.2162-1 à R.2162-14 et suivants relatifs aux accords-cadres à bons de commandes et R.2123-1 relatif à la procédure adaptée,  
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 13 décembre 2024 sur le profil d'acheteur e-marchespublics.com de la Communauté de communes et le Bulletin officiel des annonces des marchés publics,  
Vu le rapport d'analyse des offres réalisé conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Rémy MARTINOT, Président, rappelle que la Communauté de Communes avait un marché à bon de commandes de « Travaux de renouvellement, renforcement, et extension des infrastructures d'assainissement » qui est arrivé à terme le 15 mars 2025.

Une consultation a été publiée le 28 février 2025, pour une remise des offres fixée au 20 mars 2025 à 12h00, afin de contracter un nouveau marché à bon de commandes sans montant minimum de travaux et d'un montant maximum de 1 300 000,00 €HT/an.

Sa durée sera de 1 an renouvelable 3 fois.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères établis dans le règlement de consultation suivants :

- Prix des prestations, avec une pondération à 40 %,
- Valeur technique de l'offre, avec une pondération de 60 %, jugée au vu du mémoire technique.

Après analyse des propositions, le Président propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises PETAVIT / ZIEGER, dont le mandataire est l'entreprise PETAVIT, qui a été jugée économiquement la plus avantageuse.

**Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer au groupement d'entreprises PETAVIT / ZIEGER le marché « Travaux de renouvellement, renforcement, et extension des infrastructures d'assainissement » pour un montant de 531 191.81 € H.T. (montant du DQE),
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2025,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2025

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2025-28